



# MAIRIE de LES VIGNEAUX

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

### Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 h 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

**Date de convocation** : 26 juin 2020

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. DISDIER Guillaume, Mme ESTIENNE Isabelle, Mme GIRAUD Véronique, M. JOUAN Antoine, M. FAURE Camille, M. FINE Franck, Mme LAURENT Pauline, M. LECOMTE Éric, M. MAGNE Jean-Claude, M. PIERRE Gilles, M. REYNAUD Marc, Mme VALLAT Muriel, M. VAUBOURG Yannick.

**Procurations** : M. MELQUIOND Victorien a donné pouvoir à M. PIERRE Gilles

Mme LOPEZ Céline a donné pouvoir à Mme VALLAT Muriel

**Absents excusés** : M. MELQUIOND Victorien et Mme LOPEZ Céline

**Secrétaire de séance** : M. Camille FAURE

### DELIBERATION N° 1 – FINANCES : Budget primitif principal 2020 Vote des subventions

*Le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions reçues à ce jour et expose qu'il convient de voter le montant ainsi que les bénéficiaires des subventions dont le crédit budgétaire sera ouvert au Budget Primitif 2020 au chapitre 65.*

Associations retenus	Propositions
Sentiers et Patrimoine de la Vallouise	100 €
Musique en Ecrins	300 €
Nordic Alpes du Sud (versement de 15 %/redevance perçue)	820 €
Nordic en Vallouise (versement de 85 % de la redevance perçue)	4 647 €
Nordic en Vallouise (subvention de 6 % du déficit de budget pour délégation de l'exploitation des pistes de ski de fond)	3 300 €
Coopérative scolaire : frais « extra » scolaires 50€/enf	1 750 €
Coopérative scolaire : voyage scolaire	1 500 €
Rased	60 €
Collège les Giraudes : Voyage à Porquerolles (7 élèves)	7 x 60 € = 420 €
L'écritoire	100 €
Los Vinhaus	100 €
TOTAL	13 097 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions ci-dessus**

**DELIBERATION N° 2 – FINANCES : Budget primitif principal 2020  
Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat CA2018	Virement Sect° Investissement	Résultat exercice 2019	Restes à Réaliser	Cumul RAR	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	165 532.73 €		27 554.16 €	204 824.00 € 23 180.00 €	-181 644.00 €	11 442.89 €
FONCT	376 668.48 €	73 498.57 €	202 669.21 €			505 839.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	505 839.12 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté</b> Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	505 839.12 €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	<b>0 €</b>

L'assemblée communale, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

**DELIBERATION N° 3 – FINANCES : Budget primitif principal 2020  
Vote du taux des contributions directes**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Malgré la constante baisse de la Dotation Forfaitaire versée par l'Etat,

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **347 981€**,

Considérant que la commune entend poursuivre ses équipements ainsi que les services à la population, sans augmenter la pression fiscale auprès de celle-ci, qui est déjà assez élevée sur la commune,

L'assemblée communale, à l'unanimité :

**Article 1er:** décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- **Taxe d'habitation = 16.75 %**
- **Foncier bâti = 16.10 %**
- **Foncier non bâti = 128.45 %**

**Article 2:** charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**DELIBERATION N° 4 - FINANCES : Budget primitif principal 2020  
Vote du Budget primitif principal 2020**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2020 exposé comme suit :

**Section fonctionnement :**

- dépenses : 1 154 902.96 €
- recettes : 1 154 902.96 €

**Section investissement :**

- dépenses : 741 769.76 €
- recettes : 741 769.76 €

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

**L'assemblée communale, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**DELIBERATION N° 5 – FINANCES : Budget primitif principal 2020  
Affectation du résultat**

	Résultat CA2018	Virement Sect* Investissement	Résultat exercice 2019	Restes à Réaliser	Cumul RAR	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	76 098.76 €		-21 567.60 €	74 720.00 € 39 600.00 €	-35 120.00 €	19 411.16 €
FONCT	59 089.20 €		8 529.71 €			67 618.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	67 618.91 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	67 618.91 €
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>0€</b>

**L'assemblée communale, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 6 - FINANCES : Budget annexe SERVICE EAU 2020  
Vote du Budget annexe SERVICE DE L'EAU 2020**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau 2020 exposé comme suit :

**Section fonctionnement :**

- dépenses : 115 618.91 €
- recettes : 115 618.91 €

**Section investissement :**

- dépenses : 138 750€
- recettes : 138 750€

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

**L'assemblée communale, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DELIBERATION N° 7- FINANCES : Budget annexe SERVICE CAMPING 2020**  
**Affectation du résultat**

	Résultat CA2018	Virement Sect° Investissement	Résultat exercice 2019	Restes à Réaliser	Cumul RAR	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	17 198.69 €		24 401.31 €	46 600.00 €	-46 600.00 €	-5 000.00 €
FONCT	43 600.44 €	24 401.31 €	-34 870.44 €			-15 671.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>0 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	15 671.31 €

**L'assemblée communale, à l'unanimité, a approuve l'affectation de résultat ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 8 – Budget annexe CAMPING 2020**  
**Vote du Budget annexe camping 2020**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du camping 2020 exposé comme suit :

**Section fonctionnement :**

- dépenses : 100 000 €
- recettes : 100 000 €

### **Section investissement :**

- dépenses : 48 600 €
- recettes : 48 600 €

Il adopte le budget de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement par chapitre.

**L'assemblée communale, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **DELIBERATION N° 9 – SERVICE CAMPINGS**

#### **Vote du montant de la redevance de location des terrains à verser en 2020 aux propriétaires des terrains – Exercice 2019**

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 15/04/2019, concernant la détermination du montant de la redevance globale à répartir entre les propriétaires pour location des parcelles situées dans les campings du Courounba et des Vaudois, relative à l'exercice 2018.

Monsieur le Maire expose qu'il convient à ce jour, de déterminer le montant de la redevance à répartir entre les propriétaires pour l'exercice 2019 pour les 2 campings.

**L'assemblée communale, à l'unanimité, décide que le montant des redevances à répartir pour l'exercice 2019 est maintenu aux montants suivants :**

- 10 500 € sur le Courounba
- 2 500 € sur les Vaudois.

### **DELIBERATION N° 10 – Demande de subvention**

#### **Travaux de sécurisation pleine nature**

Monsieur le Maire expose que les travaux de sécurisation pleine nature sont à envisager afin de permettre la pratique des voies d'escalade en toute sécurité. Il demande au Conseil municipal l'accord de faire une demande de subvention, la plus élevée possible, auprès du Département.

Le montant des travaux de purge et sécurisation s'élève à **900€**.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exposé du Maire.
  
- Donne l'accord de procéder à des dossiers de demandes de subvention les plus élevées possible auprès du Département.

### **DELIBERATION N° 11 – Demande de subvention**

#### **Dénomination et numérotation des rues**

Monsieur le Maire expose que la dénomination des rues et la numérotation sont onéreuses et demande au Conseil municipal l'accord de faire une demande de subvention auprès de différents partenaires pour pouvoir financer ce projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exposé du Maire.
  
- Donne l'accord de procéder à des dossiers de demandes de subvention les plus élevées possible auprès de différents financeurs.

**DELIBERATION N° 12 - Demande de subvention**  
**Travaux d'isolation du bâtiment de l'école maternelle**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'isolation du bâtiment de l'école maternelle.

Il demande au Conseil municipal l'accord pour faire une demande de subvention auprès de différents partenaires afin pouvoir financer cette opération.

Les devis sont en cours de réalisation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exposé du Maire.
  
- Donne l'accord de procéder à des dossiers de demandes de subvention les plus élevées possible auprès de différents financeurs.

**DELIBERATION N° 13 - Demande de subvention**  
**Demande de subvention pour l'école numérique rurale**

Monsieur le Maire expose que l'école des Vigneaux souhaite participer au programme d'Ecole Numérique Rurale proposé par l'Education Nationale.

Notre école avait déjà bénéficié d'équipement en 2009.

Une demande de subvention peut être présentée financer ce projet.

La subvention s'élève à 50% plafonnée à 7 000€ de dépenses.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exposé du Maire.
  
- Donne l'accord de procéder à la demande de subvention

**DELIBERATION N° 14 - Demande de subvention**  
**Eclairage public**

Monsieur le Maire expose que des travaux sont à effectuer pour mettre aux normes et aussi réaliser des économies sur la consommation électrique sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

Il demande au Conseil municipal l'accord de faire une demande de subvention auprès de différents financeurs pour aider à la réalisation de cette opération.

Les devis sont en attente.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'exposé du Maire.
  
- Donne l'accord de procéder à des dossiers de demandes de subvention les plus élevées possible auprès de différents financeurs.

## Questions diverses

Le compte rendu du dernier Conseil municipal du 26 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**Coupe de bois :**

Le Maire expose à l'assemblée que l'ONF propose d'effectuer une nouvelle coupe de bois à la Combe Noire. Cependant le maire annonce qu'il reste environ 1000 stères de la coupe précédente et qu'il ne serait donc pas cohérent de répondre favorablement à cette proposition tant que le bois restant n'a pas été vendu. Les membres de l'assemblée approuvent l'énoncé du maire et propose de réétudier cette coupe proposée par l'ONF une fois le stock de bois actuel écoulé. Elle sera réétudier en 2021

**Urbanisme :**

- Le bar du Rif a érigé une terrasse sans déposer de demande d'autorisation d'urbanisme. Il a été demandé au propriétaire de se conformer à la réglementation.
  
- **Sur les parcelles A487/488 au bord du torrent, appartenant à la SCI Parcher (Entreprise ESTIENNE) des fondations sont en train d'être construites pour ce qu'il semblerait être un futur hangar. Là encore aucune autorisation n'a été déposée en mairie.**

Le service contentieux de la DDT à Gap a été saisi pour ces 2 dossiers

Séance levée à 21h00.